

République du Niger
Région de Dosso
Département de Gaya
Commune Rurale de Bengou

Procès-verbal de la première session extraordinaire du conseil Municipal de Bengou

L'an deux mille vingt et le 14 mars, s'est tenue dans la salle de réunion de la Marie de Bengou, une session extraordinaire du conseil municipal de la dite commune, sous la présidence de Monsieur **Maman Moussa**, Maire de la commune, a l'effet de statuer sur les points inscrits à l'ordre du jour, .

Le rapportage de cette session est assuré par le Secrétaire Général de la commune, M Idrissa DAOUDA.

Celui-ci a procédé à la vérification, par appel nominatif, des membres du conseil présents à la session. Ainsi, des douze (12) membres du conseil, on note la présence de Maman Mousa

Lawali Zakari

Kandé Souley

Aissa Garba

Hadiza Namata

Bio Seydou

Ali Abdou Toro

Amadou Maman

Ayouba Adamou

Harouna Yahaya

Daouda Saley

Du Membre de droit, Issoufou Dobi

Le quorum étant atteint, la session démarre ses travaux à 10 Heures 00 minutes par une Fatiha dite par un des participant et le mot de bienvenu du Maire de la commune le président dudit conseil.

Ainsi, Monsieur Maman Moussa, dans ce discours d'ouverture, a souhaité la chaleureuse et cordiale bienvenue à tous ceux qui ont effectué le déplacement pour prendre part à cette rencontre. Il a par ailleurs présenté les salutations des plus hautes autorités de l'état. Il a par la suite, annoncé que l'examen du point d'ordre du jour est d'importance capitale car permettra de prendre en compte, dans notre budget, les fonds provenant d'un partenaire traditionnel au titre des investissements. C'est pourquoi il exhorte aux conseillers élus à un débat fructueux en vue d'autoriser la prise en compte de ce fonds. Avant de terminer ses propos, il a présenté le point inscrit à l'ordre du jour de cette session. Il s'agit de

Examen et adoption du remaniement Budgétaire 2021

Ainsi, de retour de la pause, les participants ont entamé le point d'ordre du jour par un exposé de la Secrétaire Municipal du projet du 1^{er} remaniement budgétaire au titre de l'exercice 2021.

Ainsi, dans l'exposé de la SM, ce projet de remaniement budgétaire, est nécessaire en vue de procéder à des ajustements au niveau du Budget d'investissement (Titre II ou Budget d'investissement 2021.

Ainsi, au niveau des dépenses d'investissement du titre II, la prévision au niveau l'article 1 du chapitre XXI (Voie de communication) passe de 7 079 114 au départ à 49 079 114 soit une augmentation de 42 000 000 Francs en vue de prendre en compte les dépenses relatives aux travaux de construction d'un Dalot et réhabilitations sur la piste Gouiwa-Bengou, Financement Nig. 025 (Coopération luxembourgeoise) ;

En outre, au niveau de l'article 1 chapitre XXII a passé de 31 403 794 à 38 403 794 soit une augmentation de 7 000 000 Francs en vue de prendre en charge les dépenses pour travaux de construction des latrines scolaires dans des écoles primaires des communes de Bana, Gaya, et Bengou Financement PHRASEA dont Bengou est la commune porteuse du Microprojet.

Quatre à l'article 5 chapitre 24 (Construction Stand... Hamdallaye) la prévision passe de 58 591 9000 à 9 591 900, soit une diminution de 49 000 000 Francs ; cette activité ne pouvant se réaliser cette année.

Ainsi, à l'issue de cet exposé suivi des débats des, le budget Général remanié de la commune rurale de Bengou est équilibré et adopté en recettes et en dépenses à la somme de

Budget Ordinaire à la Somme de 54 373 100 Francs

Budget d'investissement à la somme de 195 042 703.

L'ordre du jour étant épuisé, après avoir remercié les participants pour l'atteinte des résultats escomptés de cette session et souhaité un bon retour dans leurs foyers respectifs, le maire a levé la séance.

Fait à Bengou, le 14 Mars 2021

Le secrétaire de séance
conseil

